

ASSURANCE DE LA CONFIRMATION DES CRÉDITS DOCUMENTAIRES



Faciliter la confirmation des crédits documentaires
ouverts pour le règlement des contrats d'exportation

BÉNÉFICIAIRES

Banques confirmatrices
françaises ou étrangères ⁽¹⁾

CONTRAT COMMERCIAL

Part française $\geq 20\%$
ou Pass Export

QUOTITÉ GARANTIE : 95 %

ENTREPRISES CA < 300 M€ : 100 %

ASSIETTE GARANTIE

- Créance en principal
- Intérêts contractuels
(en cas de paiements différés)
- Commissions bancaires

BANQUE EMETTRICE

Privée, publique

TOUS PAYS

sauf exclusion PFE⁽²⁾

SIMULATEUR DE PRIME ⁽³⁾

DÉLAI CONSTITUTIF DE SINISTRE

Maximum 3 mois à compter de la date d'exigibilité de la créance
impayée

RISQUE COUVERT

Non-paiement par la banque
émettrice, du crédit documentaire
confirmé

FAITS GÉNÉRATEURS DE SINISTRE

- Commercial (carence et/ou insolvabilité)
- Politiques, catastrophiques et non-transfert

Contactez votre direction
régionale Bpifrance
ou [Bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)
Faites votre
demande en ligne

⁽¹⁾ Banque confirmatrice : banque qui accepte de prendre un engagement de paiement vis-à-vis de l'exportateur

⁽²⁾ PFE : Politique Financement Export - <https://www.bpifrance.fr/politique-de-financement-export-et-mix-energetique>

⁽³⁾ Notice calcul de prime consultable [ici](#)

Pour toute information supplémentaire, consultez la [fiche produit correspondante](#)